

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 21 novembre 2010

Le candidat PLR Thierry Grosjean élu

A l'issue du second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat de ce dimanche 21 novembre 2010, où étaient en lice deux candidats, soit M. Thierry Grosjean (Parti libéral-radical neuchâtelois), et M. Patrick Erard (Les Verts, Parti socialiste neuchâtelois, POP), c'est le candidat PLR Thierry Grosjean qui est élu avec 24.319 voix.

Le candidat des Verts, du Parti socialiste neuchâtelois et du POP Patrick Erard est donc non élu avec 21.816 voix.

Le taux de participation est supérieur au premier tour, s'élevant à 36,74% contre 32,05% le 31 octobre 2010.

Pour rappel M. Thierry Grosjean était arrivé en tête au premier tour avec 209 suffrages d'avance sur M. Patrick Erard, soit avec 16.756 voix contre 16.547 voix.

Domicilié à Auvernier, M. Thierry Grosjean, 54 ans, marié et père de quatre enfants, est viticulteur-encaveur. Conseiller général à Auvernier durant 22 ans, il est membre du Grand Conseil depuis 2009.

 Retrouvez tous les résultats de ce second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat sur www.ne.ch/vote

Neuchâtel le 21 novembre 2010